

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 21_268_CO_AR DU 1^{er} JUILLET 2021 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS POUR LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE – SESSION 2022

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 1^{er} juillet 2021, est organisé au titre de l'année 2022 le concours externe sur titres avec épreuve d'éducateur territorial de jeunes enfants pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire, en convention avec les Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

Le nombre de postes ouvert au concours est fixé à 20.

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUES AU CONCOURS D'EJE TERRITORIAL :

PRÉINSCRIPTION

La période de préinscription est fixée du 7 septembre au 13 octobre 2021 sur internet, en utilisant la plateforme nationale de préinscription : www.concours-territorial.fr. Une fois le compte candidat créé sur cette dernière et le CDG organisateur choisi, le candidat est redirigé vers le formulaire du site internet du Centre de Gestion sélectionné.

À l'issue de la pré-inscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Chaque candidat disposera également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par le candidat) qui lui permettra notamment de consulter l'avancement de son dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La pré-inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la clôture de celle-ci par le candidat, via son accès sécurisé personnel.

CLÔTURE DE L'INSCRIPTION

L'inscription définitive devra être clôturée entre le 7 septembre au 21 octobre 2021, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

Pour ce faire, le candidat devra, à partir de son accès sécurisé personnel, clôturer son inscription.
En l'absence de clôture de l'inscription dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée.

DÉPÔTS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le candidat pourra déposer les pièces justificatives (diplôme, livret de famille, décision favorable de la commission d'équivalence) de manière dématérialisée, via son accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 5 mai 2022.

PLUS AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION ET PLUS AUCUNE PIÈCE JUSTIFICATIVE N'EST À TRANSMETTRE PAR VOIE POSTALE.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
Tout incident dans la transmission des pièces, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera par voie dématérialisée. Ainsi, les courriers de dossiers incomplets, les convocations aux épreuves écrite et orale, les courriers de résultats de l'écrit et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci sera accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié.

Conformément au décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020, cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 5 mai 2022.

Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes
80 rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12

La commission délivrera une décision (favorable ou défavorable) qu'il faudra ensuite transmettre au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 5 mai 2022.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES* :

- Épreuve écrite : le 8 février 2022, à Nantes (44)
- Épreuve orale : mai 2022 (un arrêté fixera les dates et lieux précis de cette épreuve).

* les dates et lieux des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin notamment pour des motifs sanitaires.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr